

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MARNE ET CHANTEREINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2012

L'an deux mille douze, le premier février à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le vingt-six janvier 2012, se sont réunis au siège de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, sous la présidence de M. Jean-Jacques MARION.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la ville de Brou sur Chantereine :

M. De Carvalho, M. Gerle, Mme Mourot, M. Gillet, Melle Gerle et M. Mohammed Bouallaga.

Pour la ville de Chelles :

M. Garnier, M. Bégué, M. Ferrand, M. Rodriguez, M. Le Bescond, M. Toufik Bouallaga, Mme Lavorata, Mme Autreux, M. Mignondo, M. Vigier, M. Philippon et M. Ferrer.

Pour la ville de Courtry :

M. Pilard, Mme Bahri, M. Prené, M. Houbiguan et M. Houard.

Pour la ville de Vaires-sur-Marne :

Mme Coulais, M. Vincent, M. Guillaume, M. Aveline, M. Bourre, M. Vaultier, M. Darloy et M. Toffolon.

ETAIT EXCUSÉ : M. Alain Mamou.

ETAIT ABSENTE : Mme Marie-Annick Perroteau.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Jean-Pierre Noyelles à M. Philippe Vincent
Mme Marie-Madeleine Bertheau à M. Eddie Gerle
M. Emeric Bréhier à M. Jean-Jacques Marion
M. Paul Athuil à M. Antoine Rodriguez
M. Frank Mouly à M. Jean-Marc Ferrand
M. Hubert Pipard à M. Jacques Philippon
M. José Péloille à Mme Marie-Chantal Bahri
M. Daniel Boulicault à M. Pierre Houard
M. Pierre-Jean Prillard à M. Paul Aveline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lydie Autreux.

Conseil communautaire du 1^{er} février 2012

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **PRIS ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2012 ;
- **APPROUVÉ** l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine par l'ajout de la compétence « Santé », **MODIFIÉ** en conséquence l'article 7 des statuts de la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine en ajoutant, au titre des compétences facultatives, la compétence « Santé » définie comme suit :
 - « Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé, assistance à la création et au développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention, coordination générale des actions de prévention et d'éducation à la santé, élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal, élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé »,

INVITÉ les Conseils municipaux des communes membres à délibérer en ce sens dans les délais impartis par le Code général des collectivités territoriales pour accepter ces modifications statutaires, **INVITÉ** Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne à bien vouloir prendre un arrêté en ce sens (unanimité : 41 pour) ;

- **APPROUVÉ** le rapport de diagnostic socio-économique modifié en vue de la création de zones de dérogation au Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), **APPROUVÉ** la création des zones de dérogation au SLS telles que présentées sur la carte jointe en annexe, concernant les quartiers suivants : Grande Prairie (Chelles), Schweitzer-Laënnec (Chelles), Gay Lussac (Chelles), Noue Brossard (Chelles), Cressonnières (Chelles), Paul Algis (Vaires-sur-Marne), Les Pêcheurs (Vaires-sur-Marne), et Rue de Torcy (Vaires-sur-Marne), **ARRÊTÉ** le projet de modification du PLH intercommunal, intégrant les zones de dérogation au SLS proposées ci-dessus, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document à cet effet (unanimité : 31 pour, 10 abstentions) ;
- **MODIFIÉ** la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2011 relative à une demande de garantie d'emprunt du Logement Francilien pour l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 9/11, rue de la Liberté à Vaires-sur-Marne, **ACCORDÉ** sa garantie totale au Logement Francilien concernant une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements située 9/11, rue de la Liberté à Vaires-sur-Marne, pour quatre emprunts d'un montant total de 2.648.339,00 euros, **ACCORDÉ** sa garantie totale pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts destinés à la construction, et de 50 ans pour les prêts destinés à l'acquisition des terrains, à hauteur de l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Logement Francilien, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, majorée des

intérêts courus pendant la période de financement et capitalisés au terme de cette période, **PRÉCISÉ** que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 24 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 38 pour, 3 abstentions) ;

- **APPROUVÉ** l'acquisition du local commercial (volume n°1) situé au rez-de-chaussée du bien immobilier sis 45, boulevard Chilpéric à Chelles, ainsi que 4 places de parking situées au sous-sol, au prix total de 397.157,19 € hors taxes, soit 475.000 € toutes taxes comprises, se décomposant en 422.255 € pour le local proprement dit et 52.745 € pour les 4 parkings en sous-sol qui y sont rattachés, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document afférent à cette affaire, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à rechercher toutes les subventions éventuelles et à procéder aux formalités et démarches nécessaires à la commercialisation du local ainsi acquis, **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget annexe des Immeubles de rapport de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 38 pour, 3 abstentions) ;
- **APPROUVÉ** le nouveau tarif horaire annuel de 1.627,00 € TTC proposé par les Centres Musicaux Ruraux, à compter du 1er janvier 2012, pour les interventions musicales en milieu scolaire dans les écoles primaires de Brou sur Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole d'accord fixant le nouveau tarif avec les Centres Musicaux Ruraux ainsi que tout document y afférent, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2012 de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 41 pour) ;
- **APPROUVÉ** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Système d'Information Géographique, portant adhésion au groupement de commandes pour les services en matière de Système d'Information Géographique à compter de 2012, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette adhésion, ainsi qu'à notifier et à exécuter les marchés correspondants, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine en 2012, puis seront prévus aux Budgets des exercices suivants jusqu'en 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs ;
- **PRIS ACTE** des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus du 03 décembre 2011 au 13 janvier 2012 par le Président et le Bureau communautaire ;

- **EMIS** un avis favorable au projet d'avenant au Contrat Régional de la ville de Chelles afin de substituer l'opération relative à la reconstruction de l'école maternelle Fournier à l'opération initialement prévue relative à la réhabilitation de l'école Fournier II, et d'avancer d'une année l'échéancier prévisionnel relatif à l'école Fournier (unanimité : 41 pour) ;
- **DEMANDÉ** le maintien et la pérennité de la section BTS « Conception et réalisation de systèmes automatiques » au sein du lycée Bachelard de Chelles (unanimité : 41 pour).

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.